



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFECTURE DE L'YONNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

*Spécial n° 22/2009 du 20 novembre 2009*

Adresse de la préfecture : Place de la Préfecture - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 14h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 14h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 14h46-16h30

e-mail : [courrier@yonne.pref.gouv.fr](mailto:courrier@yonne.pref.gouv.fr)

site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.pref.gouv.fr>

*RAA spécial numéro 22/2009 du 20 novembre 2009*

*L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (SCAT) et dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat.*



**PREFECTURE DE L'YONNE**

**Recueil des Actes Administratifs spécial n°22 du 20 novembre 2009**

---ooOoo---

**S O M M A I R E**

| N° d'arrêté | Date | Objet de l'arrêté | Page |
|-------------|------|-------------------|------|
|-------------|------|-------------------|------|

**PREFECTURE DE L'YONNE**

**CABINET**

|                   |            |   |  |
|-------------------|------------|---|--|
| PREF/CAB/2009/701 | 20/11/2009 | Arrêté portant réquisition complémentaire de services dans le cadre de la campagne de vaccination contre le virus A (H1N1) 2009 |  |
|-------------------|------------|---|--|

|                |
|----------------|
| <b>CABINET</b> |
|----------------|

**ARRETE n°PREF/CAB/2009/701 du 20 novembre 2009**

**Portant réquisition complémentaire de services dans le cadre de la campagne de vaccination contre le virus A (H1N1) 2009**

**Article 1 :**

**A) Chefs de centres :**

Pour le centre de vaccination situé au COSEC des Champs-Plaisants – 89 100 SENS, il est prescrit à Mme Marie-France BERJEONNAT de se mettre à disposition de l'autorité requérante sur le site du centre de vaccination, pour la période allant du 12 novembre 2009 à la fin de la campagne de vaccination contre le virus de la grippe A (H1N1) 2009, pour effectuer la mission qui leur sera confiée en tant que chefs du centre de vaccination de Sens et contribuer par leurs services à la campagne de vaccination contre le virus A(H1N1) 2009.

**B) Personnels administratifs, techniques, d'accueil et d'entretien :**

Au titre des personnels administratifs, d'accueil, techniques et d'entretien, il est prescrit, pour la période allant du 12 novembre 2009 à la fin de la campagne de vaccination contre le virus de la grippe A (H1N1) 2009 à :

|                |         |           |
|----------------|---------|-----------|
| Mairie de Sens | PLISSET | Véronique |
| Particulier    | TRIPOT  | Lucas     |
| Particulier    | MAXEL   | Dimitri   |

de se mettre à disposition de l'autorité requérante, afin d'effectuer la mission qui leur sera confiée dans le cadre de la campagne de vaccination contre le virus de la grippe A (H1N1) 2009.

L'affectation des personnes dans les centres de vaccination situés dans les communes d'Auxerre, Sens, Toucy, Avallon; Joigny et Tonnerre, ainsi que les plannings de travail seront établis par arrêté préfectoral chaque semaine et adressés aux agents sus-mentionnés, ainsi qu'à leur autorité hiérarchique.

Les intéressés y occuperont des fonctions administratives, d'accueil, techniques et/ou d'entretien dans les centres, dans des conditions déterminées par les chefs desdits centres.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à chacune des personnes dont les biens ou services sont requis.

Le Préfet, Pascal LELARGE